

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/10/08**

Le vendredi vingt huit octobre 2008, à 20H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves GUERIN, le maire.

La séance était publique.

Etaient présents : Jacky BOUTFOL, Mireille GARNIER, Nicolas GUERRIER, Françoise GASNIER, Yves GUERIN, Valérie HERVET, Catherine SICARD, Anne-Marie VILLEDIEU, Denis GANNE, Sébastien TRÉCUL.

Etait absent : Jean MOUSNIER (donnant pouvoir à Sébastien TRÉCUL),

Sébastien TRÉCUL est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 20/10/08

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès verbal du 19/09/08 à l'unanimité,**
- 2. Parc Naturel du Perche : changement des statuts, approbation de la nouvelle Charte et renouvellement de l'adhésion de la Commune :**

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R333.7,

Après avoir examiné le projet de charte révisé du Parc Naturel Régional du Perche (rapport de présentation, plan du Parc et annexes), le Conseil Municipal approuve ces documents permettant de solliciter le renouvellement du classement en Parc Naturel Régional. En effet, un inventaire de la faune et de la flore ainsi que du patrimoine naturel et bâti a été réalisé, sur un territoire de 180 000 ha et pour une population de + 85 000 habitants. Le bilan présenté dans le rapport d'activité 2007 permet de préciser les objectifs de la nouvelle charte : préserver la biodiversité, le patrimoine naturel, culturel et bâti, les paysages et surtout le cadre de vie. Le Parc aura une vocation de conseils et devra être sollicité et fournira ses avis sur les différents projets relevant des activités industrielles, agricoles, touristiques ou de l'urbanisme afin d'agir en cohérence avec la Charte sur son territoire, en menant des actions de sensibilisation au développement durable en concertation étroite avec les collectivités adhérentes.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal demande son adhésion par 10 voix pour, 1 abstention (Françoise Gasnier).

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des statuts modifiés du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Perche, adoptés par le Comité Syndical du Parc lors de la réunion du 28 juin 2008 afin de pouvoir intégrer les Communautés de Communes auxquelles appartiennent les Communes adhérentes.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur cette modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et une abstention, approuve les statuts du syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Perche.

- 3. Élaboration d'un document d'urbanisme :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29

Vu les articles L 124-1 et suivants, et R 124-4 et suivants du code de l'urbanisme

Considérant que la Commune ne dispose ni d'un plan d'occupation des sols (POS), ni d'un plan local d'urbanisme (PLU),

Considérant l'intérêt pour la Commune d'élaborer une carte communale permettant de maîtriser et orienter l'urbanisation future en préservant le cadre de vie et mettant en valeur le territoire communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de doter la Commune d'une carte communale et autorise le Maire à mettre tout en œuvre pour faire préparer un projet de carte communale et à prendre toutes les mesures en vue de sa mise en place.

- 4. Décision modificative budgétaire :**

Afin de pouvoir réintégrer la provision pour grosses réparations budgétisées et comptabilisées en 2000 pour 37 350.01€, le Conseil Municipal décide d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Ligne	Sens	Imputation	Libellé	Montant
1	D	15722	Provisions pour grosses réparations	+ 37351
2	D	023	Virement de la section d'investissement	+37 351
3	R	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 37 351
4	R	7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement	+ 37 351

5. Demande de subvention :

M. le Maire présente une demande de subvention émanant de la MFR de Vimoutiers où est scolarisé un enfant de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 25€ et impute cette dépense au compte 6574 : Subvention aux associations et personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal va réfléchir à la mise en vigueur d'un principe uniforme de subvention par enfant croisé fréquentant une association ou un organisme scolaire.

6. Jardin du Souvenir :

Les administrés souhaitent disposer d'un Jardin du Souvenir pour répandre les cendres de leurs défunts, Conformément à l'article R 2223-9 du CGCT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter une partie du cimetière communal à la dispersion des cendres des corps ayant fait l'objet d'une crémation et détermine son emplacement dans le carré B du cimetière, entre le cyprès et le massif de buis.

7. Informations diverses:

- Conférence le 18/11/08 à Bonneval pour le Téléthon,
- Renégociation des polices d'assurances des biens communaux,
- Notification d'une adjudication d'un terrain sis la Salmondière : La commune n'ayant pas de document d'urbanisme ne peut pas exercer un droit de préemption,
- Problèmes d'écoulement des eaux pluviales dans la Rue Principale : Les buses sont écrasées provoquant un mauvais écoulement des eaux qui stagnent, creusant ainsi la chaussée réservée aux piétons pouvant entraîner des accidents : une estimation sera réalisée par les services ATESAT de la DDE pour remise en état ainsi que la mise en place de siphons,
- Mise en place d'un ordinateur avec connexion internet pour la population : Possibilité de formation, se renseigner en Mairie,
- Préparation du 11 novembre 2008 suivi du banquet offert traditionnellement aux habitants de la Commune âgés de plus de 65 ans, préparation des gerbes par des jeunes volontaires, achat de colis pour les personnes ne pouvant assister au banquet pour des raisons médicales,
- Négociation en cours de la convention d'achat d'eau en gros à la Commune de Thiron-Gardais,
- Commission Communales des impôts : M. le Maire fait lecture de la liste des 12 membres titulaires et suppléants arrêtée par les Services Fiscaux à partir d'une liste de 24 personnes proposées par le Conseil Municipal

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
CARRÉ	Alain	COURTOIS	Jean-Pierre
LEMAITRE	Martial	LORIOT	Jean-Luc
LOUVEAU	Sylvie	FILOCHE	Jean
OBRECHT	Eric	RAVELET	Guy
GUERRIER	Jean-Pierre (Propriétaire hors Commune)	GUERIN	Xavier (Propriétaire hors Commune)
PICHARD	Marcel (Propriétaire de bois)	CHAILLER	François (Propriétaire de bois)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.